

# ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste  
Rescapé de la psychiatrie publique française  
Martyr Administratif Français depuis 1994  
Fondateur de Autistan.org en 2014  
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

[ERICLUCAS.org](http://ERICLUCAS.org)



LRAR JU555981451BR

20201127\_ELO\_ICAMDAAD---FR-MEAE-  
Consulat-BR-RJ\_Nouveau-rappel-  
demande-et-promesse-  
accompagnement-non-spécialisé-  
handicap-démarches-administratives-  
françaises

## Monsieur le Consul Général Consulat Général de France

Avenida Presidente Antônio Carlos, 58  
20020-010 RIO DE JANEIRO, RJ  
Brésil

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

## Nouveau rappel de demande et de promesse d'accompagnement (non spécialisé handicap) pour mes démarches administratives françaises

Rio de Janeiro, le 27 novembre 2020

Monsieur le Consul Général

Une fois de plus, j'ai l'honneur de vous rappeler que j'ai été invité voici plus d'un an par le Chef de Mission de la MASAS à prendre attache avec votre Consulat parce qu'il est compétent pour m'accompagner dans mes démarches administratives françaises – ce qui m'a été confirmé par des courriels de vos services.

Je crois que c'est la dixième lettre recommandée à votre adresse pour la même quête cette année, sans que cette demande d'accompagnement n'ait pu prospérer. C'est surréaliste...

Je ne sais donc vraiment pas comment faire, et ce n'est pas votre silence qui peut m'aider.

Injustices torturantes sans fin, pas d'aide, promesse d'aide après une grève de la faim et des dizaines de demandes pendant des années ; toujours pas d'aide même en essayant très diplomatiquement pendant un an, et pas de réponses à mes demandes de concrétisation : le supplice est complet, et je ne vois pas comment on pourrait contester que l'Etat français se rend coupable de torture mentale sur un citoyen.

Mais pourquoi faire durer cela toute la vie ?

Qu'est-ce que je vous ai fait au juste (à part simplement croire pouvoir demander justice), pour qu'on me pourrisse l'existence à ce point ?

J'attends de voir si quelqu'un osera prétendre que je reçois bien l'aide en question, ou qu'on essaye de me la fournir (*comment ???*) mais que je serais incapable de la recevoir (ou de la voir).

Il est toujours intéressant et instructif de voir comment les services publics parviennent à "convertir" leurs fautes ou manquements pour les transformer en déficiences ou en erreurs imputables aux usagers.

Evidemment il est toujours plus facile d'ignorer "l'utilisateur", de faire semblant de ne rien voir ou de ne rien comprendre, tout en utilisant la sinistre loi du "pot de terre contre pot de fer" (dont ma mère m'avait parlé en 2002-2003 lors du "cauchemar visa" généré par votre ministère), toujours avec les mêmes mécanismes : ne pas comprendre (ou faire semblant de ne pas comprendre), si possible trouver une sorte de "danger" (ou – à défaut – se contenter d'une imputation de crime de lèse-fonctionnaire), puis statuer négativement (ou toujours au détriment de l'utilisateur), et enfin ignorer aussi puissamment qu'il est possible (parce que des usagers qui se plaignent, c'est "agaçant", et puis aussi et surtout parce qu'en fait l'Administration n'a pas d'arguments, pas de justifications, rien d'autre que la "puissance publique" – dont elle abuse).

J'espère qu'au moins cette illusion de faire le bien en écrasant les gens est agréable pour les "élites".

Je ne sais pas très bien comment ça se passe tout là-haut, dans l'Administration, mais ici-bas c'est sans doute différent : si pour les ministères il suffit de mentionner l'octroi ou la possibilité d'une aide dans une lettre pour "considérer" qu'elle est accessible *dans la réalité*,

pour nous, tout en bas, comme nous ne vivons pas dans les bureaux, ce n'est pas suffisant, la vie réelle n'est pas "sur le papier".

En fait, la lettre de M. Marfaing (de la MASAS) qui m'avait fait prudemment croire qu'on allait enfin m'aider, elle ne suffit pas pour m'aider.

Affichée à mon domicile, elle est utile pour se souvenir des dates, et de l'orthographe du nom de cette personne lorsque j'écris d'autres lettres, mais finalement cela ne m'avance à rien.

Trois ans de patience pour obtenir cette lettre, puis ensuite un an de néant en matière d'aide socio-administrative.

Vos services ont-ils au moins essayé de m'aider ? Je n'en vois nulle trace.

Et le fait de m'inviter à une réunion, cela ne m'aide pas du tout, cela me fait perdre du temps à entendre de vaines paroles, sans compter le côté très hautement désagréable de se retrouver, même pendant quelques dizaines de minutes, dans l'antre de l'Hydre.

Depuis fin 2016, j'ai essayé diverses approches, diverses tournures, et ce toujours en vain.

J'ai même essayé de me faire oublier pendant un an ou deux (à cause du risque toujours possible de vexation administrative), mais cela n'a servi à rien du tout. Alors, comment faire ? Dans "la maison des fous" d'Astérix, il y a une solution et il la trouve en moins d'une journée ; mais la dure réalité de l'Administration française est bien plus implacable.

*(Ici, il faut se pincer vraiment très très fort pour arriver à se souvenir que les services publics, en fait, c'est prévu pour "servir", pour aider les gens, et pas pour les martyriser à vie.)*

Si on m'aidait, ça se saurait depuis longtemps.

On m'enverrait des lettres pour me dire en quoi cette aide consiste, par exemple.

Mais rien... Le silence, le néant vertigineux.

Rien que pour votre consulat : 4 ans d'attente, 9 LRAR (sans parler de toutes les autres), avec pour résultat : le Mutisme Administratif le plus compact et le plus impitoyable.

Il me semble que puisqu'on parle d'une aide administrative qui me serait prodiguée par vos services, alors mes tentatives pour faire apparaître cet accompagnement dans la réalité tangible (au-delà des déclarations administratives) ne devraient pas elles-mêmes relever d'une sorte de jeu de hasard, ou de je ne sais quoi d'insaisissable, de mutique et invisible qui – finalement - ressemble à l'exact contraire d'une situation d'accompagnement.

Ma demande d'accompagnement par le Consulat étant elle-même une démarche administrative, pouvez-vous m'aider à la faire prospérer, s'il vous plaît ? Ce serait un début...

Je rappelle qu'il ne m'est plus possible de venir physiquement en vos locaux, mais fort heureusement cela n'est plus indispensable à notre époque.

En un an, j'ai déjà transmis plusieurs fois la liste des sujets principaux pour lesquels j'ai besoin d'aide.

Mais – *sauf erreur ou omission toujours possibles* - je n'ai reçu absolument aucun écho à ce sujet, pas même une sorte de demande de clarifications.

Est-ce que vous avez besoin de précisions, ou est-ce qu'il y a des obstacles qui empêchent de me répondre, ou de me fournir l'aide, ou quoi que ce soit d'autre ?

*(Pardon si j'ai déjà posé cette question ; à force de demander et d'expliquer toujours les mêmes choses depuis tant d'années, je ne mémorise pas tout - ce qui permet aussi d'atténuer un peu cette torture.)*

Pour éviter une confusion récente, je propose d'ôter la recherche d'aide "spécialisée autisme" ou "spécialisée handicap" de mes demandes pour l'instant.

En effet, j'ai envoyé de très nombreuses lettres à ce sujet récemment, à divers ministères et autres (comme je le fais depuis des années), et vu que personne ne m'a répondu utilement (à part une seule piste à creuser), je vois mal comment un Consulat pourrait trouver la réponse à une question si difficile (celle de la recherche d'aide socio-administrative adaptée aux autistes et accessible).

Mes principales demandes "d'accompagnement administratif français" (*non spécialisé en autisme ni en handicap*) consistent en l'habituelle "triade" :

1- Ma demande d'accompagnement pour trouver et faire les démarches nécessaires pour mettre fin à l'injustice évidente relative à ma séquestration médico-administrative, injustice qui dure depuis 1994.

2- Ma demande d'accompagnement pour trouver et faire les démarches nécessaires pour mettre fin aux diverses injustices me concernant directement, à l'immixtion dans ma vie privée, aux supplices et autres sévices publics m'affectant personnellement dans le cadre d'une torture administrative nommée "cauchemar visa – titre de séjour", initiée par votre ministère le 24 juin 2002 et qui dure toujours, ce que je pourrais démontrer si on m'aidait à accéder à la justice (ce qui serait en soi une "démarche administrative française").

3- Et - comme toujours - la torture du Mutisme Administratif, mais là je vois mal comment vous pourriez m'aider puisque précisément vous ne répondez pas à mes lettres. C'est donc un cercle vicieux.

Pourtant, si dans un moment de clémence ou de bienveillance (ou peut-être pour Noël) vous acceptiez de le faire, vous pourriez **tellement** aider à comprendre et à réduire ce problème, par exemple en donnant au moins un indice qui permettrait peut-être de moins mal deviner les raisons de votre mutisme, ce qui alors rendrait mes essais un peu moins aléatoires. Il ne me reste que 30 à 40 ans à vivre, et à ce rythme je vois mal comment je pourrais trouver la clé de l'énigme en si peu de temps, dans l'obscurité administrative la plus totale.

J'ai bien compris, depuis l'été 2002, à quel point votre ministère est inhumain et cruel, mais je ne vois tout simplement pas d'autre solution que de continuer à chercher, en espérant trouver les réponses et les solutions avant ma mort, ma libération de la torture de la France. Peut-être que dans les années futures, un fonctionnaire ou sinon un simple mortel qui lira cette lettre m'expliquera comment il faut faire pour recevoir l'aide de l'Administration française "pour de vrai" (pas juste sur le papier), et pour en obtenir des réponses pertinentes.

En l'absence de réponses, l'Hydre l'Administration française ne peut pas prétendre qu'elle m'aide, ni qu'elle essaye de m'aider.

A moins qu'on ne m'aide secrètement, pour me faire une bonne surprise ? Inconcevable.

Dans l'attente de vos réponses à mes nombreuses lettres de demande de concrétisation d'accompagnement administratif pour mes démarches françaises, et en restant - comme toujours depuis fin 2016 - à votre disposition par écrit pour aborder tout point qui vous semblerait obscur ou problématique dans mes demandes, ou pour toute autre chose qui vous empêcherait de me répondre, je vous prie de croire, Monsieur le Consul Général, à l'assurance de ma parfaite considération.

**Eric LUCAS**  
Martyr Administratif Français



